



Hôtel et draps tâchés : procédure

Par **Brokenail**, le **18/04/2011** à **11:25**

Bonjour à tous,

ma petite amie et moi avons passé une nuit dans un hôtel de province. En se maquillant, elle a tâché le drap et le couvre lit.

En passant reprendre nos bagages au moment de notre départ, la réceptionniste lui a demandé de rembourser les draps, qui selon elle, étaient fichus. Elle lui a donc demandé 100 euros. Ma petite amie a payé 60 euros et a déclaré qu'elle enverrait la somme restante par la suite.

La tenancière a alors déclaré que la somme pourrait être plus importante, sans en préciser les raisons.

Nous avons pu avoir un reçu déclarant que 60 euros avait déjà été payés.

Toutefois, je me demande si la procédure pour ce genre de problème a été respectée.

Pouvez-vous me donner plus de précisions sur la marche à suivre dans ces situations ?

Cordialement,

B

Par **mimi493**, le **18/04/2011** à **15:03**

C'est quoi cet hotel ???? Elle n'aurait rien du payer, elle est trop naïve. Elle a payé en espèces ?

Par **Brokenail**, le **19/04/2011** à **02:44**

Merci pour votre réponse.

Oui, elle a payé en espèce.

Je vous avoue que je suis moi aussi surpris par cette manière de procéder.

Par **mimi493**, le **19/04/2011** à **03:38**

C'est une arnaque, évidemment. Ne payez rien de plus et si on vous réclame un solde par écrit reconnaissant le versement en espèces, attaquez en remboursement